



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MERES

LAISSEZ LES VIVRE- SOS FUTURES MERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (J.O. du 21 janvier 1971)

B.P. 111-10 75463 PARIS CEDEX 10

0 800 868 838 (numéro vert)

beatricevouters@aol.com - 06 52 20 59 33

N° 196

Paris, le 14 décembre 2022

Chers amis,

Nous vous souhaitons un Joyeux et Saint Noël !

Il semble que l'étau de la culture de mort se resserre :

La constitutionnalisation de l'avortement

En France, la constitutionnalisation de l'avortement semble quasiment inéluctable. Une décision de la Cour Suprême fédérale des Etats-Unis du 24 juin 2022 avait renversé la jurisprudence Roe contre Wade qui faisait de l'avortement un droit fédéral. Plusieurs états fédérés avaient alors profité de la nouvelle législation pour restreindre l'accès à l'avortement. Immédiatement, le gouvernement français annonce l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution. Ainsi, d'une exception, la loi est en passe de devenir un droit inaliénable et cela suite aux lois de 1982, 1997, 2002 et 2016. Triste exemple d'une capitulation à l'image de celle de beaucoup de députés du Rassemblement National ! Pour 337 favorables à la loi, on n'en a décompté seulement 32 pour s'y opposer. Aux Etats-Unis, Joe Biden a alors fait de l'avortement son thème principal de campagne et a ainsi résisté aux élections de mi-mandat qui, initialement, lui étaient très défavorables. Les Etats-Unis sont largement tombés dans le piège démocrate : en votant pour l'accès à l'avortement, ils ont aussi voté pour la poursuite des livraisons d'armes à l'Ukraine. Les résultats des référendums aux Etats-Unis, actuellement très favorables à l'avortement, incitent Macron à envisager l'adoption du même processus en France.

Pendant ce temps, à Malte, « dernier état de l'Union Européenne à ne pas autoriser la pratique de l'avortement », une grande manifestation pro-vie s'est tenue ce dimanche 4 décembre contre un amendement qui permettrait aux médecins de pratiquer, sans risquer de poursuites, des avortements sur des femmes portant un enfant handicapé ou ayant un risque pour leur santé. Ceci est d'autant plus inutile qu'aucune poursuite en ce sens n'a effectivement été enclenchée.

En tout cas, en France, la dénatalité s'accroît : le mois d'octobre 2022 n'a vu naître que 1940 bébés par jour, soit 10% de moins que le mois d'octobre 2021. Toutes les hypothèses sont permises, y compris celle de « l'impact de la troisième dose. »

Le développement de la culture woke

Professeuse de danse à Sciences Po Paris, Madame Valérie P. vient d'en démissionner pour ne pas être contrainte d'utiliser l'expression de « follower ». Elle assure que l'utilisation des termes « homme » et « femme » n'est pas discriminatoire. D'ailleurs, précise-t-elle, les femmes doivent absolument être respectées dans leur corps sinon elles deviennent des objets.

On peut ainsi mettre en parallèle cette affaire avec la mise en service d'EctoLife, une usine à bébés conçue par le Yéménite Hashem Al-Ghaili, qui sera capable de produire 30 000 bébés par an, au prétexte que des femmes meurent des conséquences d'une grossesse. Et ce n'est pas en multipliant les interventions d'associations pour faire de l'éducation sexuelle à l'école, tel que le prévoit le ministre Pap Ndiaye, que l'on va régler le problème ! La théorie du genre s'immisce insidieusement partout. Aux Etats-Unis, une revue dénommée *An American girl* en laquelle les parents ont confiance, s'attaque à l'innocence des petites filles américaines en proposant des médicaments et des réseaux d'associations pour changer de sexe à l'intérieur de la publication, dont la couverture est restée d'apparence classique.

L'euthanasie ou, plus exactement, l'aide active à mourir

Macron en avait fait un de ses thèmes de campagne. A Fouras, en Charente- Maritime, il l'avait annoncé et ce, par le biais d'une Convention Citoyenne de citoyens tirée au sort. Cette dernière s'est réunie pour la première fois ce 9 décembre. Macron semble cependant moins pressé et laisse penser qu'il veut attendre que les choses se fassent toutes seules. Il est néanmoins vraisemblable que la Convention citoyenne va être manipulée par les intervenants étrangers et que la proposition qui en sortira sera très favorable à l'aide active à mourir. C'est ainsi que, à la suite du Portugal, la France votera vraisemblablement l'aide active à mourir

Nous comptons sur vous pour pouvoir continuer à aider les mamans et leurs bébés qui s'adressent à nous. A l'heure de Noël, aidons les mamans empêtrées dans leurs difficultés financières et les bébés qu'on empêche de naître.

**Soyez tous présents le dimanche 22 janvier 2023
à Paris, à la Marche pour la Vie !**

Madame Pierre VOUTERS
Présidente

Madame Alix GOBRY
Vice-Présidente